



FORMATION SPECIFIQUE A LA SECURITE DES SPECTACLES

POUR LES DEMANDEURS DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES DE 1ERE CATEGORIE

Objectif de la formation :

Etre capable d'assurer la sécurité des spectacles en respectant la réglementation liée à la sécurité des personnes et des biens.

Permettre aux personnes ayant suivi la formation l'obtention ou le renouvellement de la licence d'exploitation des lieux de spectacle.

Durée : 4 jours soit 28 heures

Public : Tout public

Prérequis : Aucun

Responsable pédagogique : Mr BEL Jean Christophe

Nombre de participants : De 4 à 15 stagiaires

Moyens pédagogiques : Clé USB - Salle adaptée, Vidéoprojecteur,

Validation :

Contrôle des connaissances.

Evaluation écrite sous forme de QCM

Réussite si note supérieure à 10/20

Programme :

Jour 1: Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité :

- Ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée sur les spectacles
- Identification et obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle, relation entre les différents intervenants
- Responsabilités civile et pénale
- Réglementation sur la gestion sonore, circulation, évacuation du public

Jour 2: Les règles du droit du travail en matière de santé et sécurité au travail :

- Obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé et de sécurité au travail
- Principes généraux de prévention
- Evaluation des risques
- Mise en œuvre des mesures de prévention
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Plan de prévention des risques professionnels
- Formations et vérifications obligatoires
- Organisation des premiers secours
- Rôle et mission des différents organismes

Jour 3: La réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles :

- Principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP
- Rôle et mission du service sécurité incendie
- Les documents administratifs : registres, mains courantes, préparation de la visite de sécurité

Jour 4: Analyse des risques liée aux spectacles :

- Différents types de structures
- Accueil et gestion du public
- Mise en service des moyens de secours